

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Laurence Mamias, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Christian Peulvey (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Dominique Poilane (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Christelle Amiaud (procuration à M. Philippe Bretaudeau), Mme Séverine Blanloeil (procuration à Mme Blandine Elain), M. Cyrille Paquereau (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Yves Mignotte).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 23	Excusés : 6	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES Fonction publique territoriale

- *Modification du tableau des effectifs*

#### Monsieur le Maire expose les faits.

La collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. Ainsi, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2023** (sauf exceptions mentionnées) :

→ **Direction générale des services**

○ **Secrétariat général**

- ✓ Création d'un poste de rédacteur à temps complet pour permettre le détachement d'un agent bénéficiaire d'une promotion interne sur ce grade.

NB : lors d'un changement de catégorie d'emploi (en l'espèce passage de la catégorie C à la catégorie B), le poste d'origine de l'agent doit être conservé et l'agent doit être détaché pendant un an sur le nouveau grade. Il y a donc 2 postes ouverts pour un seul agent, dont 1 des postes qui ne sera pas pourvu.

→ **Direction des moyens généraux**

○ **Accueil**

Pour information :

- ✓ Dans le cadre d'une mobilité interne, l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, qui assurait l'accueil général de l'Hôtel de Ville au sein de la direction des moyens généraux, est désormais affecté à la direction des services techniques, pour assurer le standard du centre technique municipal ainsi que différentes missions technico-administratives.

→ **Direction des services à la population**

- **Scolaire / enfance**
- **Restauration scolaire**

- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour permettre le recrutement d'un cuisinier dans le cadre d'une réorganisation du restaurant scolaire.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, occupé par un second de cuisine, dont le contrat est arrivé à échéance.
- **Scolaire**
  - ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet 28 heures hebdomadaires, pour permettre le remplacement d'un agent spécialisé des écoles maternelles, parti à la retraite. L'agent recruté doit passer prochainement le concours d'ATSEM.
  - ✓ Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 28 heures hebdomadaires, occupé par l'agent retraité.
- **Culture et événementiel / Médiathèque**
  - ✓ Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 24 h 30 hebdomadaires, pour permettre le recrutement d'un chargé d'accueil en médiathèque dans le cadre du projet de service et de l'élargissement des horaires d'ouverture au public.
  - ✓ Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 31 h 30 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour permettre l'augmentation de la quotité de travail d'un chargé d'accueil en médiathèque dans le cadre du projet de service.
  - ✓ Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 24 h 30, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, précédemment occupé par l'agent qui bénéficie d'une augmentation de son temps de travail.
  - ✓ Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 31 h 30 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour permettre l'augmentation de la quotité de travail d'un chargé d'accueil en médiathèque dans le cadre du projet de service.
  - ✓ Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24 h 30, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, précédemment occupé par l'agent qui bénéficie d'une augmentation de son temps de travail.

➔ **Direction des services techniques**

*Pour information :*

- ✓ Dans le cadre d'une mobilité interne, l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, qui assurait l'accueil général de l'Hôtel de Ville au sein de la direction des moyens généraux, est désormais affecté à la direction des services techniques, pour assurer le standard du centre technique municipal ainsi que différentes missions technico-administratives.

**Après avoir entendu le rapport de Madame Luneau, adjointe déléguée à la vie associative, à la communication et à l'administration générale,**

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget principal de la Commune,

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs de la Ville de Clisson,

VU l'avis du Comité social territorial réuni le 9 octobre 2023,

VU l'avis émis par la commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 9 novembre 2023,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins de la Ville de Clisson et à des nécessités de service,

Accusé de réception en préfecture 044-214400434-20231116-DEL-231116-DE Date de télétransmission : 21/11/2023 Date de réception préfecture : 21/11/2023
---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

*Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,*

**APPROUVE** les modifications précédemment exposées, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023 (sauf exceptions mentionnées),

**MODIFIE** le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

**DIT** que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 6 juillet 2023,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

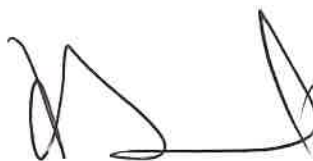
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Thomas HAY**  
Secrétaire de séance



**Xavier Bonnet**  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **21 NOV. 2023**

- son affichage le **23 NOV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20231116-DEL-231116-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.*

**Annexe : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2023**

DIRECTION SERVICES	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
		<b>6</b>	<b>5</b>
<b>DIRECTION GENERALE</b>	<b>Directeur Général des Services d'une commune de 3 500 à 10 000 habitants / Attaché</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Secrétariat général	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
	Rédacteur (détachement pour stage)	1	1
Police Municipale	Brigadier-chef principal (échelon spécial)	1	1
	Gardien-Brigadier	1	1
Communication	Rédacteur	1	1
<b>MOYENS GENERAUX</b>		<b>13</b>	<b>12</b>
	<b>Direction/Attaché</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Finances – Marchés Publics	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Administration générale	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Affaires générales / commerces	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
	Attaché (détachement pour stage)	1	1
Accueil / Etat civil	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif (TNC 28h)	1	1
	Adjoint administratif (TNC 24h30)	1	1
Systèmes d'information	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
	<b>Direction/Attaché</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	Rédacteur	1	1
	Adjoint administratif	1	1
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>Direction Générale/Attaché</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>SCOLAIRE/ENFANCE</b>		<b>32</b>	<b>32</b>
	<b>Direction/Attaché</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Accueil - Secrétariat	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Multi Accueil	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (TNC 28h)	1	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe (TNC 28h)	2	2
	Adjoint d'animation (TNC 31h30)	1	1
	Adjoint technique (TNC 29h30)	1	1
Accueil collectif de mineurs	Animateur	1	1
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
	Adjoint d'animation	4	4
	Adjoint d'animation (TNC 33h15)	1	1
	Adjoint d'animation (TNC 32h54)	1	1
	Adjoint d'animation (TNC 29h03)	1	1
	Adjoint d'animation (TNC 28h)	1	1
	Adjoint d'animation (TNC 18h33)	1	1
Restaurant scolaire	Technicien	1	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint technique	4	4

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20231116-DEL-231116-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023

DIRECTION SERVICES	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
Scolaire	ATSEM principal de 1ère classe (TNC 28h)	4	4
	Adjoint technique principal de 2ème classe (TNC 28h)	1	1
<b>ANIMATION CULTURE ET SPORT</b>		<b>8</b>	<b>8</b>
Secrétariat	Adjoint administratif	1	1
Culture – Événementiel	Rédacteur	1	1
Médiathèque	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (TNC 24h30) - au 1er janvier 2024	0	0
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (TNC 31h30) - au 1er janvier 2024	1	1
	Adjoint du patrimoine (TNC 28h)	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (TNC 24h30) - au 1er janvier 2024	0	0
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (TNC 31h30) - au 1er janvier 2024	1	1
	Adjoint du patrimoine (TNC 24,5 h)	1	1
Vie associative et sportive	Rédacteur	1	1
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		<b>7</b>	<b>7</b>
	<b>Direction/Ingénieur</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Secrétariat / accueil	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
Urbanisme	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1
Voirie-Réseaux	Technicien principal de 1ère classe	1	1
Patrimoine bâti	Technicien principal de 1ère classe	1	1
<b>Centre Technique Municipal</b>		<b>32</b>	<b>30</b>
	<b>Responsable / Agent de maîtrise principal</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	Agent de maîtrise (en détachement pour stage)	1	0
Cadre de vie	Agent de maîtrise principal	1	1
	Agent de maîtrise	1	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	4	4
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
	Adjoint technique	7	7
Bâtiments	Agent de maîtrise principal	1	1
	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
Logistique/propreté des bâtiments/équipements sportifs	Adjoint technique	1	1
* Logistique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1
* Propreté des bâtiments	Adjoint technique (TNC 17h30)	2	1
	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1
* Equipements sportifs	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
		<b>102</b>	<b>98</b>



Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20231116-DEL-231116-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023

